

Rapport de la Commission chargée de l'étude de la proposition du bureau du Conseil communal.

Au conseil communal de St-Sulpice : Indemnités du conseil communal pour la législature 2021-2026

Monsieur le Président,
Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

La commission s'est réunie le mercredi 2 juin 2021 à 20h.30 dans la salle des commissions du bâtiment des crêtes rue du centre 60 et s'est constituée comme suit :

Président	Monsieur Cyril Golaz
Membres	Madame Roxane Berner Madame Christiane Michel Monsieur Rolf Gyax
Rapporteur	Monsieur Jean-Louis Moser
Excusée	Madame Carmen Fankhauser
Délégué du bureau	Monsieur Michel Racine

Introduction

Monsieur Racine président du conseil nous commente sa proposition par un rappel de l'évolution des indemnités de notre conseil depuis les années 2011- 2016- 2019.

Le forfait de la présidence du conseil est resté inchangé depuis 2011, ceci malgré le surcroît de travail dû à des dossiers plus compliqués et plus nombreux et à l'introduction des partis .

La commission remarque que le document présenté n'est pas signé.

Monsieur Racine invoque les délais courts et l'impossibilité de le faire signer par la secrétaire vu son emploi du temps très chargé .

Il confirme que la proposition soumise au conseil a été élaborée par le bureau restreint soit le président, la vice-présidente et la secrétaire

Monsieur Racine prend congé de la commission

Délibération de la commission

L'augmentation du forfait de la présidence est justifié, pour les motifs décrits au chapitre précédent et est accepté par l'entier de la commission.

La commission souhaite :

- Redéfinir la méthode de décompte du temps de délibération des commissions en proposant que les fractions d'heure soient définies au quart d'heure ou à la demi-heure exprimées en centièmes pour faciliter les décomptes par exemple 1h.01' à 1h.15'=1,25, 1h.16 à 1h.30=1,50 1h.31 à 1h45 =1,75 ,1h.46 à 2h.00=2,0, proposition d'ajouter ces principes sur le formulaire de saisie des heures de commissions
- Que l'archivage des documents internes au conseil ainsi que les préavis se fasse sur le site de la commune.
Il n'a pas été possible de retrouver les documents 2016-2019 traitant de l'adaptation des indemnités sur le site communal.

Réponses aux questions du dépôt de la proposition

1) Diminuer de 10% les prestations du conseil.

La commission est d'avis qu'au lieu de retoucher les indemnités du conseil il serait plus simple et judicieux d'économiser sur la sortie ou le repas du conseil.

2) Évolution des charges financières.

La constatation a été faite que lors des élections et des votations les charges augmentent dû aux jetons de présence du personnel présent pour le dépouillement des scrutins. Les années suivantes ces charges diminuent.

Concernant la charge des commissions, les commissaires ne partagent pas l'avis que l'augmentation soit le fait d'une durée injustifiée des séances.

L'évolution est légèrement à la hausse en général dû au traitement de gros dossiers tel que les Jordils, le règlement du conseil (plusieurs séances par préavis) ainsi que l'augmentation de l'engagement de la COGEFI.

Conclusions

En conclusion de ce qui précède, la commission vous prie, Mesdames et Messieurs les conseillers-ères de reconduire les indemnités du conseil communal actuellement en vigueur du 01 juillet 2019 pour la législature 2021-2026, à l'exception du forfait pour la présidence et de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu la proposition écrite du bureau du 12 mai 2021
- Vu le rapport de la commission chargé de son étude
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

De reconduire les indemnités du conseil communal actuellement en vigueur depuis le 01 juillet 2019, rétroactivement du 01.01.2019 pour la législature 2021-2026 comme suit, à l'exception du forfait pour le président qui est augmenté de 1'200.- CHF à 1'500.- CHF :

1. **Président** : forfait 1'500.- CHF/an, 45.-CHF/séance – présidence des dépouillements 30.- CHF/heure
2. **Secrétaire** : 500.-CHF/séance + frais de secrétariat 800.-CHF/an – Participation aux dépouillements 45.-CHF/heure - Travaux supplémentaires 30.-CHF/heure
3. **Membres du bureau** : 45.-CHF/séance – Participation aux dépouillements : 30.-CHF/heure
4. **Membres du conseil communal** : Participations aux séances du conseil communal : 30.- CHF/séance – Participation aux dépouillements : 30.-CHF/heure
5. **Président de commission** : Présidence de la commission 50.-CHF/séance + participation à la (aux) séances(s) : 30.-CHF/heure.
6. **Rapporteur sur le budget, les comptes et la gestion** : Rédaction : 150.-CHF/rapport + participation à la (aux) séance(s) : 30.-CHF/heure.
7. **Rapporteur sur d'autres sujets, après cumul des séances = 6 heures et plus** : rédaction : 150.- CHF/rapport + participation à la (aux) séance(s) : 30.-CHF/heure

8. **Rapporteur sur d'autres sujets, après cumul des séances = moins de 6 heures** : rédaction :
90.-CHF le rapport + participation à la (aux) séance(s) 30.-CHF/heure
9. **Commissaire (ni président, ni rapporteur)** : participation à la (aux) séance(s) : 30.-CHF/heure
10. **Scrutateur** : 30.-CHF/heure

Au nom de la commission

Le Président :



Cyril Golaz

Le Rapporteur



Jean-Louis Moser

St-Sulpice, le 8 juin 2021